

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Michel VARENNE, maire de la commune.

Convocations faites le : 28 novembre 2022

Présents : M.M. Michel VARENNE, Stéphane FEUILLET, Jean Louis NAU, Régis RABY et Mmes Françoise VIALLE, Karine DANCHÉ, Josette SARNIGUET et Marjorie LARIGNON.

Absent excusé : M.M. Jean-Marie DROCHON et Geoffroy GIRARDEAU

Nombre de membres :

- en exercice	: 10
- présents	: 08
- votants	: 08

Secrétaire de séance : M. Stéphane FEUILLET

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire explique aux membres du conseil, que le conseil départemental a adressé une convention de financement relative au dégagement de visibilité au carrefour entre la RD24, la rue du Verger et la route de la Source et que cela nécessite une délibération. Il demande au conseil d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour. A 8 voix pour, la délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance :

- Convention de financement relative au dégagement de visibilité au carrefour entre la RD24, la rue du Verger et la route de la Source
- Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 du syndicat du bassin du versant du Né
- Consommation d'énergie
- Projet intergénérationnel – Bilan visite à Paris
- Dossier RPI Saint-Bonnet / Saint-Hilaire / Salles-de-Barbezieux
- Journal communal
- Questions diverses

Convention de financement relative au dégagement de visibilité au carrefour entre la RD24, la rue du Verger et la route de la Source (Délibération n° 09-2022/27)

M. le Maire informe le conseil municipal que des aménagements sont nécessaires au carrefour entre la route départementale 24, la rue du Verger et la route de la source, afin d'assurer la sécurité des personnes. Il précise que le manque de visibilité a déjà engendré plusieurs accidents.

Une visite a eu lieu sur place le 26 janvier 2022 en présence de M. Xavier GENDRON, représentant le conseil départemental.

La participation financière de la commune serait versée à l'achèvement de l'opération courant 2023 et s'élèverait à 30% des dépenses réelles HT soit à la somme de 16 750,00 €

M. le Maire invite le conseil à délibérer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable au projet d'aménagement du carrefour entre la RD24, la rue du Verger et la route de la Source
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de financement avec le conseil départemental
- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire cette dépense sur le budget 2023.

Enquête publique - Programme pluriannuel de gestion 2023-2032 du syndicat du bassin du versant du Né – Avis du conseil municipal (Délibération n° 09-2022/28)

M. le Maire expose aux membres du conseil qu'une enquête publique a été prescrite à la demande du Syndicat du Bassin du Versant du Né (SBV Né) par arrêté préfectoral du 28 octobre 2022, pour le programme pluriannuel de gestion 2023-2032, et en dresse le contenu.

M. le Maire précise que le dossier est consultable du 18 novembre 2022 à 9h30 au 19 décembre 2022 à 17h30 par toute personne qui en fait la demande et invite le conseil municipal à délibérer. - 154 -

Ouïe de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable sur ce dossier

Consommation d'énergie

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a souhaité contribuer à l'effort national en matière de consommation énergétique. Après l'étude des différents contrats électriques de la commune, il a été prévu de prendre différentes mesures actées lors des derniers conseils.

Le dernier point en cours d'étude, est l'évaluation de la consommation énergétique lors des locations de la salle socioculturelle. A cet effet, sur les trois réservations faites en décembre, une estimation du coût énergétique sera effectuée afin qu'il puisse être déterminée l'éventuelle répercussion sur le coût des prochaines locations.

Projet intergénérationnel

M. le Maire expose au conseil municipal, le bilan de ses visites à Paris (Invitation à l'Elysée, réunion de travail dans le cadre de l'AMI avec un atelier en présence de l'architecte M. Félix MULLE)

Une réunion se déroulera le 12 janvier 2023 en présence de M. Félix MULLE, les élus et les partenaires concernés.

Ecoles du RPI de Saint-Bonnet/Saint-Hilaire/Salles-de-Barbezieux

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'une réunion de réflexion en présence de M. Laurent DIDIER, Inspecteur de l'éducation nationale – Angoulême Sud a eu lieu le 7 décembre 2022. Cette réunion avait pour but de cibler l'organisation des RPI *Saint-Hilaire/Saint-Bonnet/Salles-de-Barbezieux* et *Chalignac/Saint-Aulais* à laquelle les maires de ces communes ont été conviées.

M. le Maire dresse une synthèse de cette réunion de réflexion. Pour la prochaine rentrée, pas de changement à prévoir. Une étude est en cours pour une éventuelle réorganisation sur le RPI Saint-Hilaire/Saint-Bonnet/Salles-de-Barbezieux.

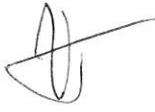
Questions diverses

- **Installation des décorations de Noël : Samedi 10 décembre 2022**
- **Organisation des vœux 2023 : Samedi 7 janvier 2023**
- **Journal communal : En attente des articles de l'APE, association chasse et LPA**

Prochain conseil municipal le courant janvier 2023.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22h00

Suivent les signatures :

<p>Le Maire, M. Michel VARENNE</p> 	<p>Le secrétaire de séance, M. Stéphane FEUILLET</p> 
--	---